



ANNEXE SPÉCIFIQUE TOUT TERRAIN

RB4

Moto-cross , Course sur prairie, Endurance T.T, 50cc Mobcross

Règlementation Sports Mécaniques Moto

Créé le : 08/01/2015
Modifié le : 01/02/2021

Ce texte est un complément annexé au document RA4 - Règlement Général Administratif et Sportif qui devra dans tous les cas être respecté.

Les activités de tout-terrain en UFOLEP devront être conformes aux règles définies dans les RTS ainsi qu'aux codes et règlements de l'UFOLEP et des règles spécifiques définies ci-dessous.

1 - Activités autorisées en UFOLEP :

- Code activité 29034
Moto-cross, Course sur prairie, Endurance tout terrain, Quad cross, Side-car cross, Moto-cross 50cc (Mob cross)

Les activités nommées dans les RTS et non autorisées en UFOLEP :

Super-cross, Super motard, Montée impossible, Course de côte tout terrain, Concours de sauts, ne sont pas acceptées en UFOLEP et ne peuvent pas être pratiquées sous son égide.

2- Capacité du circuit

En compétition comme en entraînement la capacité du circuit sera conforme aux RTS édictées par la fédération délégataire.

3- Longueur et largeur de piste

Les dimensions du circuit seront conformes aux RTS édictées par la fédération délégataire.

4 - Caméra

Les mini cameras sont autorisé dans les conditions suivantes :

- Elles peuvent être fixées sur la moto (avec vérification des contrôleurs technique)
- Elles peuvent être fixées sur le casques par adhésif (avec vérification des contrôleurs technique)
- Elles sont interdites sur le pilote

5 - Moto cross en nocturne

Il est **raisonnable** de prévoir un horaire de 22 h au maximum pour la fin de la prestation de l'école de conduite et de minuit au maximum pour la fin de prestation de la catégorie 85 cc,

6 - Age et cylindrée

Sont définies dans le document UFOLEP RG4

Les pilotes en 85 cc ne peuvent pas rouler en même temps que les autres catégories.

En entraînement ou en compétition

Les pilotes de 6 à 12 ans ne peuvent rouler qu'en école de conduite

En entraînement ou en compétition le mixage des motocycles 2-3 ou 4 roues est interdit en UFOLEP

7 - Sécurité

Tous les pilotes en entraînement ou en compétition doivent être en possession d'un extincteur et d'un jerrican conforme pour contenir des hydrocarbures

Des contrôles pourront être effectuer

8 - Environnement

Tous les pilotes en entraînement ou en compétition devront laisser leurs emplacements propres, évacuer leurs déchets et devront être en possession d'un tapis environnemental.